

mai 2009

No.325



RTV-SER Infolettre

• DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES

DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES

Madame la Ministre Courchesne a annoncé une diminution du nombre d'élèves dans les classes du primaire : de **20% dans les écoles situées en milieux défavorisés**, et de **10 % dans les autres écoles**. Ces diminutions s'échelonnent sur une période de 4 ans. En troisième année, la moyenne du nombre d'élèves est de 25, et le maximum de 27. Une baisse de 10% laisserait croire que la nouvelle moyenne en troisième année serait de 22,5, et le maximum de 24,3. Suivant la même logique, une diminution de 20% nous donnerait des classes de 20 / 22 élèves. Et bien non, les choses ne sont pas si simples. Selon les informations données par la commission scolaire, et confirmées par le projet de **Règles budgétaires 2009 - 2010** du MELS, voici ce que ça donne :

Niveau	Milieux défavorisés	Autres écoles
3 ^e année	22 / 24	24 / 26
4 ^e année	22 / 24	27 / 29

La commission scolaire applique donc le financement accordé, **ce qui a pour effet d'ajouter 1,43 poste d'enseignant supplémentaire** pour 2009 - 2010. Il faut aussi ajouter que la liste des écoles en milieux défavorisés est présentement en révision...

• TEMPS ALLOUÉ PAR MATIÈRE ET CHOIX DE LA LANGUE D'INSTRUCTION

TEMPS ALLOUÉ PAR MATIÈRE ET CHOIX DE LA LANGUE D'INSTRUCTION

Dans le but d'assurer le suivi concernant certaines préoccupations de nos délégués, nous avons rencontré Mme **Maria Nasso-Maselli, directrice des écoles primaires** et Mme **Lisa Rae, directrice adjointe aux services éducatifs**, au sujet du temps alloué par matière et du choix de la langue d'instruction. Le problème, c'est que plusieurs enseignants ont dit avoir été forcés, par leur direction d'école, à modifier le temps d'enseignement pour certaines matières, et aussi d'apporter des changements au pourcentage respectif des langues d'instruction, parce que « la commission scolaire l'exige ». On nous a dit que la commission scolaire avait bel et bien fait des recommandations à ce sujet aux directions d'école, mais il n'y avait rien là d'obligatoire, tout simplement parce ces questions sont du ressort de l'équipe école, et non de la commission scolaire.

• CONSULTATION : PHASE 2

CONSULTATION : PHASE 2

Vous serez de nouveau consultés au sujet de **la prochaine ronde de négociations**; les délégués devraient vous remettre les documents de consultation dans les prochains jours, si ce n'est déjà fait. Il s'agit cette fois de connaître l'opinion des enseignants sur les questions sectorielles, comme le salaire, le régime de retraite, etc. Nous devons faire parvenir nos **résultats à l'APEQ pour le 20 mai** prochain. Nous vous remercions encore une fois de votre participation !

•ADAPTATION SCOLAIRE

•ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ: QUELQUES CHIFFRES

•ENSEIGNANTS EXCÉDENTAIRES

•FORMATION DONNÉE À L'HEURE DU LUNCH

• CODES D'ABSENCES : ERREUR DE SYSTÈME ?

• FERMETURE D'ÉCOLES PROJETÉE

ADAPTATION SCOLAIRE

Les rencontres annuelles pour déterminer les besoins en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2009 - 2010 ont eu lieu en avril et aussi durant les premières semaines de mai. Chaque président/présidente des comités d'école, en compagnie de la direction d'école, dressent la liste des enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage, pour établir les besoins en services aux élèves et en soutien aux enseignants. Lorsque que ces ressources sont allouées aux écoles, c'est le rôle du **Comité d'école en adaptation scolaire** de décider de la répartition de ces ressources, tout en s'assurant que les élèves codés reçoivent le niveau de soutien auquel ils ont droit.

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ: QUELQUES CHIFFRES

À la commission scolaire Riverside :

- **Plus de 2000 élèves** ont un **Plan d'intervention adapté** (aussi appelé IEP);
- **Plus de 1000 élèves** sont **officiellement reconnus** (codés) comme ayant soit un handicap physique ou un problème sérieux de comportement;
- **Plus de 750 élèves** sont **reconnus comme « à risque »**, c'est-à-dire avec un retard scolaire d'au moins deux ans.

ENSEIGNANTS EXCÉDENTAIRES

La commission scolaire a déclaré 12 enseignants excédentaires au primaire, et 2 au secondaire. Ces enseignants en ont été informés à la mi-avril et ont pu faire une demande de mutation pour tenter d'occuper un poste vacant (**voir la liste affichée dans les écoles**) ou bien dans leur propre école ou dans une autre école. La commission pourvoit aux postes vacants **avant le 18 mai** avec les enseignants qui étaient excédentaires au niveau de l'école. Les enseignants qui sont mutés à une autre école en sont informés **avant le 1^{er} juin**.

FORMATION DONNÉE À L'HEURE DU LUNCH

Selon la convention collective, il ne saurait y avoir de sessions de formation « offertes » à l'heure du lunch, que ce soit en adaptation scolaire, en mathématique ou autre. Les journées sont assez bien remplies, merci, et ce n'est pas nécessaire d'en rajouter. Donnez-nous un coup de fil si vous êtes conviés à ces formations.

CODES D'ABSENCES : ERREUR DE SYSTÈME ?

Il se peut qu'il y ait une certaine confusion dans le système de codes d'absence; plusieurs enseignants se sont fait dire qu'il ne leur restait plus assez de jours de congés spéciaux pour couvrir leurs absences, alors qu'après vérification, ce n'était pas le cas. Si cela vous est arrivé, donnez-nous un coup de fil.

FERMETURE D'ÉCOLES PROJETÉE

Le 21 avril dernier, la commission scolaire annonçait son intention de fermer deux de ses écoles, et en relocaliser une, en 2010 : **Royal Oak, Terry Fox et REACH**. Les raisons invoquées sont la baisse marquée du nombre d'élèves depuis quelques années, et la sous occupation de certains autres bâtiments. Des consultations publiques seront annoncées sous peu. Si la commission scolaire devait aller de l'avant avec ces fermetures, le syndicat surveillera le processus de très près afin de s'assurer que les droits des enseignants soient respectés en tout temps.

Michel Gagnon - Président